

Nous vivons dans un monde où les relations économiques ne sont pas uniquement mesurées en fonction des mouvements commerciaux. Nous nous intéressons plutôt aux liens plus complexes créés par l'investissement, l'aide au développement et le transfert de technologie; nous reconnaissons en outre que si les gouvernements eux-mêmes peuvent créer un climat propice aux échanges, aux investissements et autres activités connexes, le contenu réel de nos relations économiques dépend ultimement des décisions et actions que prennent des particuliers et des organisations de nos sociétés respectives.

Expression d'une volonté commune, ce nouvel arrangement vise donc à établir un mécanisme souple qui, dépassant une simple définition légaliste de l'état de nos relations actuelles, permet l'adaptation aux besoins de demain; il est en outre la manifestation d'une volonté politique et non seulement un contrat entre gouvernements. C'est dans cet esprit que nous profitons de l'occasion pour échanger des lettres qui accentuent cette volonté politique à plus d'un égard. De façon plus précise, nous faisons entre autres savoir clairement que le gouvernement du Canada est disposé à envisager des amendements pertinents si les modalités de l'Accord doivent être modifiées de façon à tenir compte de tout nouvel arrangement commercial internationalement accepté pour les pays en développement.

Nous nous sommes également engagés à consulter le CARICOM chaque fois que possible avant toute modification de nos actuelles marges tarifaires préférentielles touchant les intérêts du CARICOM. Nos partenaires qui signent cet Accord se sont de même engagés à nous aviser de toute modification de leurs régimes commerciaux. L'échange de lettres montre aussi clairement que notre coopération avec le CARICOM, fondée sur une base régionale et mettant par exemple à profit les services de la Banque de développement des Caraïbes, ne doit pas nécessairement se faire aux dépens de l'aide bilatérale globale que nous accordons à la région.

Le Canada est conscient des vastes perspectives que lui ouvre ce nouvel Accord. C'est d'ailleurs précisément pourquoi je suis accompagné aujourd'hui de députés canadiens du parti au pouvoir et du parti de l'Opposition, en témoignage de l'importance que nous attachons à nos relations avec les États membres du CARICOM.

L'Accord est toutefois beaucoup plus qu'un cadre général appelé à régir nos futures relations avec le CARICOM. Il innove dans un certain nombre de domaines spécifiques, notamment ceux ayant trait à la coopération industrielle. Voilà un élément des rapports économiques internationaux qui revêt aujourd'hui une importance majeure, même si le concept qui le sous-tend est relativement nouveau. Lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue ici en 1975, le premier ministre Trudeau avait proposé -- et les autres dirigeants du Commonwealth avaient accepté -- qu'on entreprenne une étude spéciale de la coopération industrielle afin d'encourager chez les membres du Commonwealth la mise à contribution de ce mécanisme particulièrement important pour le monde en développement. Dans le même esprit, l'Accord que nous signons aujourd'hui comporte un Protocole de coopération industrielle distinct qui, nous l'espérons, permettra d'accroître rapidement les transferts de ressources humaines et autres si nécessaires à l'expansion